Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260904-D_1110_030926-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 septembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 3 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Isabelle LE MOAL procuration à Aurélie TOUL
Océane LE MEUR procuration à Christophe GUEGANTON
Sophie MARCHAND LECLERE procuration à René CHAPEL
Nolwen L'HOSTIS procuration à Yannig ROBIN

Nomenclature ACTES 1.1.10	AUTORISATION DONNEE A L'EXECUTIF POUR LA SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE A PLOUGUERNEAU

Le marché public de travaux pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique à Plouguerneau a été lancé en procédure adaptée, le 06 juillet 2026.

Le retour des offres était fixé pour le 28 juillet 2026 à 12h00.

Les membres de la commission des marchés à procédure adapté, réunie le 01 septembre 2026, au vu du rapport d'analyse, ont proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes, selon l'allotissement prévu :

Lot 1 : Terrassement / VRD - entreprise ART DAN pour un montant de 83 200 € HT
Lot 2 : Sol et équipements sportifs / Clôtures - entreprise ART DAN pour un montant de 499 750 € HT

Monsieur le Maire, après décision de suivre l'attribution de lots indiquée supra, demande aux membres de l'assemblée délibérante, de l'autoriser à signer l'ensemble des documents contractuels se rattachant à la passation du marché faisant l'objet de la présente délibération.

- ***S. Philippot et G Vigouroux quittent la salle à 19h05 en raison de proximité avec le club de football pour cette délibération et la suivante.***

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 3 abstentions (I.DEWU – Y.ROBIN – N.L'HOSTIS).

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260904-D_1110_030926-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 4 septembre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON